

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **LE REJET DE LA THÉORIE DE L'IMPRÉVISION EN VERTU DE LA CONCEPTION INDIVIDUALISTE DU CONTRAT**

#### **TITRE I. LE DÉSENGAGEMENT DU LÉGISLATEUR EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE**

Chapitre I. LE DÉSENGAGEMENT DANS LE DROIT COMMUN DES CONTRATS  
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

Chapitre II. LE DÉSENGAGEMENT DANS LE DROIT SPÉCIAL DES CONTRATS  
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

#### **TITRE II. LE DÉSENGAGEMENT DU JUGE DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE AU SUD DU SAHARA**

Chapitre I. LES RAISONS DU DÉSENGAGEMENT

Chapitre II. LES ILLUSTRATIONS DU DÉSENGAGEMENT

#### **TITRE III. LA NECESSITE D'UN TRAITEMENT DU DESEQUILIBRE CONTRACTUEL PAR LES PARTIES**

Chapitre I. LA CLAUSE DE HARDSHIP OU CLAUSE D'IMPREVISION

Chapitre II. LES AUTRES CLAUSES D'ADAPTATION NON AUTOMATIQUE

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **L'ADMISSIBILITÉ DE LA THÉORIE DE L'IMPRÉVISION AU NOM DE LA THÉORIE RELATIONNELLE ET DE L'APPROCHE COLLECTIVISTE DU CONTRAT**

#### **TITRE I. UNE ADMISSIBILITÉ JUSTIFIÉE**

Chapitre I. LES ASSISES DE LA THÉORIE RELATIONNELLE DU CONTRAT

Chapitre II. LA CONCORDANCE DE LA THÉORIE DU CONTRAT RELATIONNEL  
AVEC LES PRATIQUES CONTRACTUELLES EN AFRIQUE

#### **TITRE II. UNE ADMISSIBILITÉ RECHERCHÉE**

Chapitre I. LA CONCEPTION DU CONTRAT DANS LES DROITS MODERNES ET  
ORIGINELLEMENT AFRICAINS

Chapitre II. UNE NÉCESSITÉ JUSTIFIÉE PAR UNE ATTRACTIVITÉ MONDIALE  
DE L'IMPRÉVISION ET L'ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE VISION  
CONTRACTUELLE